

Le FLN satisfait quant à la nomination du Premier ministre

Saadani critique l'article excluant les binationaux et tacle Ouyahia



Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3762 - Jeudi 7 janvier 2016 - Prix : 10 DA

Draa Ben Khedda

Une femme tue son mari en présence de ses deux filles

Page 24

Prise en charge des malades

Nette amélioration depuis le lancement du Plan anti-cancer

Page 2

L'espérance de vie de Daech revue à la baisse

Par Mohamed Habili

A la fin de 2015, Daech aura perdu 40% des terres qu'il contrôle en Irak, et 20% de celles qu'il détient en Syrie. Ce qui fait qu'au total il aura perdu quelque 30% de l'ensemble du territoire qu'il s'était taillé à partir du milieu de 2014, et sur quoi il avait proclamé le califat, ou plus exactement, il avait fait proclamer le calife en la personne de son chef, Aboubakr Al Baghdadi. C'est le porte-parole de la coalition internationale menée par les Américains qui a dressé ce tableau, dans la foulée de la reprise, il est vrai non encore complète, de Ramadi, en Irak. Il a déclaré plus significatif encore, à savoir que l'organisation terroriste est désormais partout sur la défensive, même s'il lui arrive encore de lancer des contre-offensives ici ou là, lesquelles cependant ne se traduisent pas par un retour durable sur des positions abandonnées précédemment. Or il est un pays où Daech est encore à l'offensive, où il continue de gagner du terrain, même si ce n'est plus à grande échelle. C'est la Libye, où nulle coalition internationale n'est active. En Libye, où Daech menace de faire main basse non pas sur telle ou telle région, ou ville, en plus de Syrie qu'il contrôle déjà, mais rien moins que sur ce qu'on appelle le «croissant pétrolier», autant dire sur la Libye utile, dont ses habitants tirent la plus grande part de leurs ressources financières.

Suite en page 3

Augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz

La hausse des prix se généralise



Salée, très salée sera la facture que les Algériens auront à payer durant l'année en cours. Il faut dire que cette hausse dans le domaine énergétique risque de pousser les citoyens à davantage de restrictions en matière de consommation. Déjà, les ménages n'arrivent pas à payer leurs factures actuelles, alors que dire d'une nouvelle tarification, d'autant plus que le pouvoir d'achat ne cesse de s'amenuiser. Lire page 2

Titulaires de passeports biométriques

Les citoyens obtiendront automatiquement leur carte d'identité

Page 4

Plus d'une trentaine de troupes présentes à Adrar

9^e festival national d'Ahellil

Page 13

Augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz

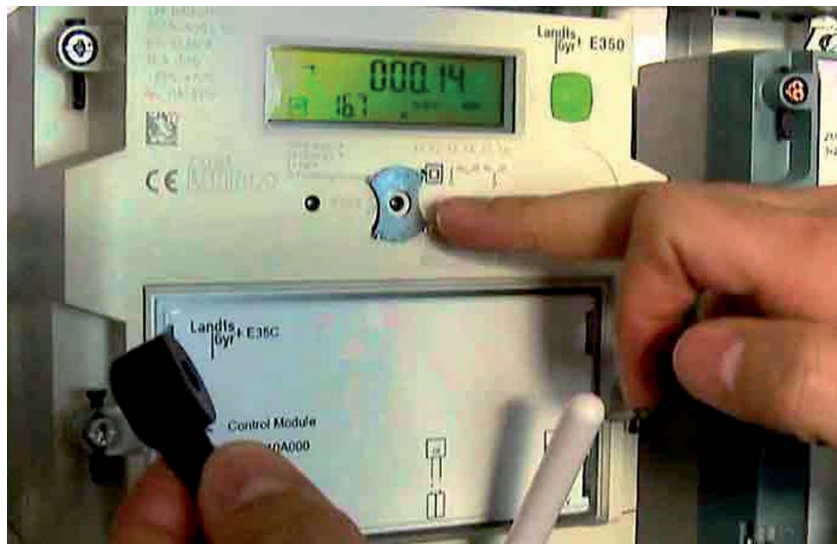
La hausse des prix se généralise

■ Salée, très salée sera la facture que les Algériens auront à payer durant l'année en cours. Il faut dire que cette hausse dans le domaine énergétique risque de pousser les citoyens à davantage de restrictions en matière de consommation. Déjà, les ménages n'arrivent pas à payer leurs factures actuelles, alors que dire d'une nouvelle tarification, d'autant plus que le pouvoir d'achat ne cesse de s'amenuiser.

Par Meriem Benchaouia

La nouvelle année est inaugurée sous le signe de la flambee. Augmentation des prix de l'électricité, du gaz, des carburants, du transport, de la vignette automobile, des produits informatiques... Ce n'est pas tout. La liste risque d'être plus longue et une autre hausse est en perspective. Il s'agit des tarifs de l'électricité et du gaz. Malheureusement, salée, très salée sera la facture que les Algériens auront à payer durant l'année en cours. Il faut dire que cette hausse dans le domaine énergétique risque de pousser les citoyens à davantage de restrictions en matière de consommation. Déjà, les ménages n'arrivent pas à payer leurs factures actuelles, alors que dire d'une nouvelle tarification, d'autant plus que le pouvoir d'achat ne cesse de s'amenuiser. Ceci, surtout, avec les effets qu'engendrera cette dernière sur un certain nombre de produits et de services. On pense, par exemple, au prix du pain. A maintes reprises, les boulangers avaient invoqué le problème de la facture d'électricité comme argument pour la majoration de ce produit de première nécessité. Dans ce sens, la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) a publié la nouvelle tarification applicable à partir du 1^{er} janvier pour se conformer aux dispositions de la loi de finances 2016. Pour les clients alimentés en électricité basse tension et en basse pression de gaz, destinés aux faibles consommateurs dont les ménages, une tarification progressive a été introduite sur les quatre tranches de consommation. Pour l'électricité basse tension, aucune augmentation de prix ne sera appliquée pour les consommations comprises entre 0 et 125 KWh/trimestre (tranche 1) et entre 125 et 250 KWh/trimestre (tranche 2). Par contre, des augmentations de l'ordre de 15,15% et 31,13% par rapport au prix actuel de la tranche 2 seront appliqués respectivement à la tranche 3 (entre 250 et 1 000 KWh/trimestre) et la tranche 4 (supérieur à 1 000 KWh/trimestre). Le même principe d'augmentation progressive est appliqué à la consommation de gaz à basse pression, les tarifs des deux premières tranches ne subissant aucun changement et ceux des deux autres sont augmentés, par rapport au prix actuel de la tranche 2, de 24,04% pour la tranche 3 (entre 2 500 et 7 500Th/trimestre) et de 41,74% pour la tranche 4 (supérieur à 7 500 Th/trimestre). En conséquence, 24% des consommateurs d'électricité basse tension et 43% des consommateurs de gaz basse pression ne sont pas

concernés par ces augmentations de tarifs, selon les calculs de la CREG. Près de 54% des petits consommateurs d'électricité et 43% des petits consommateurs de gaz sont concernés par les augmentations de la tranche 3, tandis que 22% des petits consommateurs d'électricité et 14% des petits consommateurs de gaz sont touchés par les relèvements de tarifs de la tranche 4. La CREG explique, par ailleurs, que la première tranche dite «sociale» a été préservée pour les deux énergies, elle a été élargie à la 2^e tranche dont les tarifs actuels restent inchangés. Elle explique que ce réajustement vise, d'une part, la préservation des consommateurs à faible consommation (tranches 1 et 2) et, d'autre part, l'incitation des gros consommateurs (tranche 4) à maîtriser leur consommation et à éviter le gaspillage de l'énergie. Concernant les consommateurs d'électricité haute tension type B et de gaz haute pression (clients industriels notamment), ils devraient subir des augmentations de 20% et de 35% respectivement. Les consommateurs



d'électricité haute tension type A et de gaz moyenne pression (PME, PMI, équipements publics et services), des augmentations respectivement de 20% et 15% seront appliqués. La CREG note, par ailleurs, que ce réajustement

tarifaire «ne va pas permettre le rétablissement de l'équilibre financier des sociétés de transport et de distribution de l'électricité et du gaz en 2016, il permettra néanmoins de réduire leur déficit sur cet exercice». Des

documents d'information à l'attention des consommateurs de l'électricité et du gaz, sur les détails de cette nouvelle tarification, sont disponibles sur le site web de la CREG (www.creg.gov.dz). M. B.

Prise en charge des malades

Nette amélioration depuis le lancement du Plan anti-cancer



La mise en œuvre du Plan anti-cancer pour la période s'étalant de 2015 à 2019, visant à trouver des solutions efficaces contre les anomalies rencontrées par le système de santé national, dans le dépistage, le diagnostic et le traitement du cancer a fait, hier, l'objet d'une rencontre du gouvernement.

Invité de la rédaction de la Chaîne III de la Radio nationale, le professeur Smaïl Mesbah, DG de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé et président de la commission chargée du suivi et du pilotage du Plan anti-cancer, a fait savoir que le Plan national de lutte contre le cancer (2015-2019) a fait hier l'objet d'une évaluation au niveau du gouvernement. La mise en œuvre de l'évaluation, selon le professeur, se fait sur la base de réalisation en deux ans, depuis le lancement du plan. La commission chargée

du suivi et du pilotage du Plan anti-cancer s'est basée dans son évaluation sur les problèmes majeurs tels que l'accès aux soins, à la radiothérapie en termes de rendez vous, l'accès aux médicaments,.... Pour le professeur, beaucoup d'efforts ont été consentis dans ce sens afin d'améliorer la prise en charge du malade. Il cite, à titre d'exemple, la décentralisation de la chimiothérapie, rappelant que plus de 40 unités ont été créées depuis. Soulignant qu'il s'agit en plus d'un problème de santé publique, d'un défi de société qu'il a été décidé de prendre «en haut lieu», l'invité de la rédaction a rappelé que le plan national, élaboré à l'initiative du chef de l'Etat, l'a été de sorte à le mettre à l'abri des «aléas financiers». «Ce plan se veut un engagement résolu en faveur de l'accès aux soins gratuits de tous les malades affectés par cette pathologie», a-t-il tenu à rappeler, soulignant

qu'en 2014 ce plan a bénéficié d'une enveloppe de 37 milliards de dinars. Le plan, selon le Professeur Smaïl Mesbah, a prouvé son efficacité grâce à une prise en charge des différentes formes de cancer, dans plusieurs régions du territoire. Une prise en charge de malade facilitée, explique-t-il, par la présence d'une quarantaine d'unités de soins ainsi que par une meilleure disponibilité des moyens d'exploration et de traitement. Outre l'amélioration de lutte contre cette maladie, perceptible par le renforcement des établissements de traitement qui sont appelés à être renforcés par de nouvelles acquisitions en 2016, l'invité de la rédaction cite l'acquisition des accélérateurs dont le nombre est passé de 7 précédemment à 19 accélérateurs opérationnels en 2016. Revenant sur les méfaits du tabac sur la santé du citoyen, le Professeur Mesbah indique que des actions de prévention sont à entreprendre contre ce phénomène. Un immense défi, déclare-t-il, contre lequel doivent s'impliquer tous les segments de la société. Pour vaincre cet important problème, il annonce que 53 unités d'aide aux personnes désirant cesser de fumer (centres de désintoxication) ont été créées à travers le territoire national.

Le DG de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé fait état, également, de décisions importantes à venir relatives à l'interdiction de fumer dans les endroits publics fermés pouvant donner lieu à des sanctions pécuniaires.

Malgré une amélioration sensible dans la prise en charge des cancéreux, cette pathologie reste la première cause de mortalité. Pourtant, on estime que dans certains cas le cancer pourrait être évité. Ainsi, la prévention est un enjeu essentiel, notamment pour lutter contre le tabagisme, première cause évitable de cancer.

Louiza Ait Ramdane

Le FLN satisfait quant à la nomination du Premier ministre

Saadani critique l'article excluant les binationaux et tacle Ouyahia

■ Le secrétaire général du Front de libération nationale, Amar Saadani, n'a pas caché sa colère concernant le commentaire d'Ahmed Ouyahia sur la désignation du Premier ministre comme amendé dans l'avant-projet de révision constitutionnelle.

Par Nacera Chennafi

Pour le Sg du FLN, Ahmed Ouyahia a parlé comme chef de parti politique concernant sa réponse sur la nomination du Premier ministre et la consultation de la majorité parlementaire, lors de la conférence qu'il a tenue mardi dernier pour présenter l'avant-projet de révision constitutionnelle. Le FLN qui a toujours revendiqué le poste de Premier ministre, se dit très satisfait de l'amendement proposé dans la mouture de la Constitution. A ce propos, il a ajouté que celui qui nomme le Premier ministre est président du FLN, en l'occurrence, le Président Bouteflika, et consultera le parti majoritaire qui est aussi le FLN. Dans sa réponse aux questions des journalistes sur le poste de Premier ministre, Ahmed Ouyahia avait laissé entendre que la majorité ne veut pas dire que ce poste reviendra au parti majoritaire au Parlement.

Saadani qui semblait tacer son rival Ahmed Ouyahia, Sg par intérim du RND et directeur de cabinet de la Présidence de la République, a tenu à préciser : « Notre parti enregistre une forte présence au sein du gouvernement avec 14 portefeuilles et le Premier ministre fait partie de nos rangs, une majorité relative dans la chambre basse du Parlement dont nous avons la présidence, notre parti a la majorité dans les Assemblées populaires de wilaya et les Assemblées communales. En cette occasion, je voudrais féliciter le FLN, ses militants et les élus à l'issue des élections du 29 décembre et je leur souhaite la réussite. On félicite les candidats qui n'ont pas été élus, les structures qui dirigent le parti, on fé-



cite les services administratifs de l'État».

Le FLN revendique la majorité au Sénat

Concernant le Sénat, il revendique que son parti « est majoritaire au Conseil de la nation ». « Nous avons obtenu 27 sièges. Le FLN est sorti vainqueur dans 27 wilayas ». Il citera les wilayas d'Alger, Batna, Sétif, Tamanrasset, Naâma, M'sila, Mascara, Béchar, Bouira, Adrar, Ghardaïa avant d'indiquer qu'un 28^e sénateur a rejoint le groupe FLN, faisant de ce dernier la première force au sein du Conseil de la nation. Ainsi Saadani a préféré réintégrer les trois sénateurs qui ont réussi sur les 13 dissidents. S'agissant de la révi-

sion constitutionnelle, Saadani a approprié à son parti 17 amendements fondamentaux sur les 20 retenus qui, selon lui, ont été proposés par le FLN. A ce propos, il citera la limitation des mandats présidentiels à deux, l'officialisation de tamazight sur laquelle il affirme que c'est le premier parti parmi les partis siégeant au gouvernement qui l'a demandée. Il cite aussi l'élargissement des pouvoirs de l'Assemblée populaire nationale et la désignation du Premier ministre.

Toujours dans le cadre de l'avant-projet de révision de la Constitution, le FLN compte saisir le Conseil des ministres pour amender l'article 51 proposé. « La nationalité algérienne exclusive est requise pour l'accès aux hautes responsabilités de l'État et aux fonctions politiques », précise en effet l'avant-projet de révision de la Constitution, présenté mardi par Ahmed Ouyahia.

Selon Saadani cette condition est anticonstitutionnelle, ajoutant que « l'Algérie a traversé une période difficile qui a provoqué un départ massif de ses cadres et de ses compétences à l'étranger. Nous avons des cadres (binationaux) compétents dans plusieurs domaines (...) qui souhaitent participer au développement du pays. Cet article les empêche de le faire. Nous demandons son amendement ».

N. C.

Soumettre la Constitution à référendum ou au Parlement

Une prérogative du Conseil constitutionnel

La soumission du projet d'amendement de la Constitution aux deux chambres du Parlement ou à référendum populaire relève des prérogatives du Conseil constitutionnel, a affirmé mercredi à Alger le professeur Mohamed Faden qui a écarté sa soumission à référendum, car ne touchant pas aux équilibres fondamentaux des pouvoirs et des institutions constitutionnelles.

Dans une déclaration à l'APS, M. Faden a estimé que la question relative à la soumission des derniers amendements de la Constitution aux deux chambres du Parlement ou à référendum populaire relevait des « seules prérogatives du Conseil constitutionnel ». Ancien membre du Conseil constitutionnel, l'intervenant a estimé que le projet d'amendement de la Constitution devrait être proposé aux deux chambres du Parlement, car « ne touchant pas aux principes fondamentaux du pouvoir ni aux droits, libertés, équilibres et grands axes des pouvoirs et institutions constitutionnelles ». « Etant donné

que ce projet n'a pas porté sur ces principes, il est donc probable que les amendements soient soumis aux deux chambres du Parlement », a indiqué M. Faden qui a rappelé qu'ils doivent être adoptés par 3/4 de leurs membres (Conseil de la nation et Assemblée populaire nationale).

Selon l'intervenant, le projet d'amendement de la Constitution se veut un nouveau document du fait qu'il renferme « 110 amendements qui ont concerné tous les volets et chapitres répondant aux normes internationales ».

Il a relevé par ailleurs que c'est la première fois que la question de la séparation des trois pouvoirs est mentionnée dans le document dans le cadre de la coopération et la complémentarité entre ces derniers. L'objectif étant de réduire la légifération par ordonnances et d'accorder de nouvelles prérogatives au Premier ministre dont la promulgation de décrets exécutifs et la présentation annuelle de la déclaration de politique géné-

rale du gouvernement au Parlement, a-t-il estimé.

S'agissant du rôle du pouvoir législatif, le professeur Faden a indiqué que ces amendements avaient contribué à la réalisation d'un « équilibre entre les deux chambres du Parlement et à la dynamisation de l'action parlementaire » en octroyant de nouvelles prérogatives au Conseil de la nation.

Pour ce qui est de l'opposition, l'intervenant a estimé que cette dernière a pu réaliser des acquis au sein du Parlement, notamment la possibilité de saisir le Conseil constitutionnel sur l'inconstitutionnalité des lois.

Selon M. Faden, ces amendements devraient élever la « Constitution algérienne au rang des constitutions modernes qui garantissent l'alternance au pouvoir à travers des voies pacifiques et transparentes et selon la volonté du peuple. Ils devraient également garantir l'indépendance de la justice à travers la protection du magistrat ».

Samah Y./APS

LA QUESTION DU JOUR

L'espérance de vie de Daech revue à la baisse

suite de la page Une

Dans cette offensive, il rencontre certes une résistance de la part des forces en charge de la protection des sites pétroliers, mais toutefois pas une véritable mobilisation des moyens militaires dont dispose le pays, car ce dernier reste faible et divisé en dépit de l'accord intervenu dernièrement sur la constitution d'un gouvernement d'unité nationale. Accord du reste rejeté par Tripoli. Et de ce fait même accepté par Tobrouk. Désormais, les conditions sont toutes réunies pour une intervention militaire étrangère, qui sont de deux sortes. Existence d'une autorité libyenne unifiée, ou presque, mais en tout cas reconnue par la communauté internationale, ceci d'une part. Et de l'autre, avancée des troupes de Daech, qui tout de même se chiffrent par milliers, sur la Libye utile, le « croissant pétrolier », dans l'intention évidente de s'en emparer. De sorte que si Daech continue de s'étendre territorialement en Libye, tandis qu'il recule en Irak et en Syrie, ce n'est que temporairement. Plus vite il marche sur son but, plus vite se déclenche à son encontre la réaction internationale devant le contrairement à battre en retraite. Il est en effet inimaginable qu'il soit sur son déclin là où précisément il a vu le jour, mais qu'en même temps il se montre durablement dans sa phase ascendante en Libye, y compensant par des avancées les reculs consentis ailleurs. Il ne peut être battu en son cœur et garder plein de vie un membre lointain. Même si pour l'heure celui-ci, effectivement, vit de sa propre vie. Au contraire, si, comme tout tend à l'indiquer, 2016 ne s'achèvera pas sans qu'il s'en soit complètement fini de lui, alors son écrasement en Irak et en Syrie entraînera dans la foulée sa disparition en Libye. Pour la plus grande satisfaction du Sahel et du Maghreb. Il se peut même qu'il finisse en Libye avant que de l'être dans sa région natale. Cela dépend de la vitesse à laquelle il prend possession du « croissant pétrolier ». S'il le fait à une allure plus grande qu'il ne recule au Levant et en Mésopotamie, alors c'est probablement en Tripolitaine qu'il mordra en premier la poussière. Alors le membre mourra avant le cœur.

M. H.

El Tarf Une cellule pour le suivi de la consommation des crédits

UNE CELLULE chargée du suivi régulier de l'état de consommation des crédits alloués aux communes de la wilaya d'El Tarf a été installée hier par le wali Mohamed Lebka. Lors d'un conseil de wilaya consacré à l'état de consommation des crédits de paiement entrant dans le programme sectoriel (PS) et plans communaux de développement (PCD), M. Lebka a instruit les chefs de dairas de présider dorénavant des rencontres d'évaluation et de suivi de l'état de consommation de ces crédits. Ces rencontres devant regrouper les présidents des assemblées populaires communales (P/APC) et les différents services techniques en vue d'une meilleure maîtrise des données. Près de 10 milliards de dinars sur plus de 35 milliards de crédits octroyés, au titre de l'exercice 2015, tous programmes confondus, ont été consommés au 31 décembre 2015, soit un taux de 27,06%, a-t-on précisé, à cette occasion. **H. F.**

Produits de contrebande L'impact financier dépasse les 3 milliards de dollars

LE MINISTRE de l'Intérieur et des Collectivités locales, Nourredine Bedoui, a affirmé, mardi à Tébessa, que l'impact financier des produits de contrebande dépassait «les 3 milliards de dollars». Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite au poste frontalier de Ras Layoune à Tébessa, M. Bedoui a indiqué que «l'impact financier des produits de contrebande dépassait les 3 milliards de dollars, ce qui dénote de l'ampleur de ce phénomène». «Les produits de contrebande sont soutenus à 100% et sont destinés à l'origine aux classes sociales vulnérables et moyennes», a-t-il ajouté. Dans le même contexte, le ministre a ajouté que l'Etat algérien «met les phénomènes de contrebande et de terrorisme au même niveau», soulignant que «le terrorisme détruit les sociétés et la contrebande leurs économies». M. Bedoui a en outre souligné «la détermination de l'Etat à utiliser tous les moyens disponibles pour éradiquer ce phénomène». Par ailleurs, le ministre a indiqué que les membres de la commission de wilaya de lutte contre la contrebande qu'il a rencontrés au poste frontalier «ont formulé des propositions qui seront soumises au gouvernement concernant les aspects juridiques à même de permettre l'intervention opérationnelle dans la lutte contre le phénomène de contrebande». Le ministre avait présidé auparavant la cérémonie de remise des autorisations et des contrats de réalisation des projets d'investissement dans divers domaines. **L. O.**

Titulaires de passeports biométriques Les citoyens obtiendront automatiquement leur carte d'identité

■ Les cartes nationales d'identité biométriques seront confectionnées à partir des données recueillies pour les passeports biométriques. Les citoyens seront prévenus progressivement par SMS de la récupération de leurs cartes.

Par Kamel L.

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Nourredine Bedoui, a indiqué, mardi à Tébessa, que les citoyens titulaires de passeports biométriques pourraient obtenir automatiquement leur carte nationale d'identité biométrique à partir de ce mois. Les cartes nationales d'identité biométriques seront confectionnées à partir des données recueillies pour les passeports biométriques et qui sont disponibles au niveau du Centre national des titres et documents sécurisés d'El-Hamiz (Alger), a précisé M. Bedoui lors d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tébessa.

Les citoyens seront prévenus progressivement par SMS de la récupération de leurs cartes, a-t-il ajouté. Après avoir rappelé que 7 millions de citoyens détenaient des passeports biométriques, le ministre a souligné que son département entendait réaliser trois millions de cartes d'identité



biométriques en 2016. Le centre des titres et documents sécurisés de Laghouat, qui entrera en service la semaine prochaine, est d'un apport certain dans cette démarche, a estimé M.

Bedoui. Au cours de sa visite dans la wilaya de Tébessa, le ministre de l'Intérieur a inauguré une unité secondaire de la Protection civile à Cheria et le siège de la daïra de Morsott, et

donné le coup d'envoi de l'exploitation du réseau d'alimentation en gaz de ville dans la commune d'El-Kouif. **K. L./APS**

Consolidation de l'unité nationale

Promotion de tamazight langue officielle, un nouveau jalon

La promotion de tamazight comme langue officielle, dans l'avant-projet de révision de la Constitution, est considéré comme un nouveau jalon pour la consolidation de l'unité et de l'identité nationale, ont estimé hier des citoyens amazighophones approchés par l'APS dans le sud du pays.

La mise en œuvre du caractère officiel de tamazight est un «affluent important de l'identité et de la cohésion nationale qui immunise le pays de toutes dérives ou dangers le quant», a estimé, à Ghardaïa, le député Bakir Omar Kara.

La consécration de tamazight comme langue officielle est «un des éléments forts de notre identité et de notre histoire séculaire millénaire», a ajouté M. Kara, soulignant que cette révision constitutionnelle va «cimentier l'unité du pays».

De leur côté, des citoyens du ksar de Béni-Isguen se sont félicités de ce nouveau statut constitutionnel de tamazight, estimant que cette «avancée est le couronnement d'un processus fructueux auquel ont contribué tous les Algériens».

Pour des intellectuels et autres médecins de Ghardaïa, cette consécration est une «exigence de la pratique démocratique dans notre pays, dans la mesure où le respect du principe du pluralisme culturel et identitaire est garanti».

La reconnaissance et l'officialisation de tamazight «notre langue maternelle, facilite la sensibilisation des jeunes aux valeurs de tolérance, de liberté, de fraternité et de justice», a soutenu Abbas, jeune psychologue à l'université de Ghardaïa.

Un retraité de la commune d'El-Atteuf décrit cette promotion de tamazight au statut de langue officielle comme une «révolution» et constitue, selon lui, «une empreinte indélébile» du président de la République Abdelaziz Bouteflika dans l'histoire contem-

poraine du pays.

Cette étape de l'officialisation de tamazight est vue par d'autres personnes comme une étape du parcours démocratique dont l'application reste un «long chemin à parcourir».

L'ensemble des citoyens interrogés par l'APS se félicitent de la concrétisation des engagements pris par le chef de l'Etat pour «consolider l'unité nationale, la cohésion sociale et l'élimination des sources de fitna (discord) dans la région».

Officialisation de tamazight, une réhabilitation de la langue maternelle

Oukacem Youssef, chercheur dans le domaine de la culture populaire du Tassili N'Ajjer (wilaya d'Illizi), a perçu la promotion de tamazight comme langue officielle comme une «réhabilitation de la langue maternelle» et un «moyen de consolider l'identité nationale et la cohésion sociale».

La langue targuie (tamacheq), a-t-il expliqué, a su préserver toutes ses composantes, se reflétant à travers l'écriture tifinagh et les gravures rupestres de chiffres, remontant à des milliers d'années, a-t-il ajouté.

Abdessalam Daoudi, journaliste-écrivain à Illizi s'intéressant à la culture amazighe, considère, de son côté, cette officialisation de tamazight comme «une suite logique, au regard de ce que recèle le pays comme legs culturel authentique d'expression amazighe qu'il appartient de pérenniser», tout en appelant à «sauvegarder les différents dialectes découlant de tamazight».

Le président de l'association Assarouf des activités culturelles et scientifiques (Djanet), Brahim Moussaoui, parle, lui, de «consécration et d'enrichissement des composantes identitaires nationales et leur renforcement».

Un acquis important pour la Nation algérienne

Dans la commune de Bousseghoune (El-Bayadh) l'on a qualifié l'officialisation de tamazight dans l'avant-projet de révision constitutionnelle d'«acquis important pour la Nation algérienne».

«Cette officialisation reflète la grande importance que revêt cette langue et son ancrage dans la société algérienne, et vient raffermir les composantes de l'identité nationale», a affirmé le président de l'Assemblée populaire communale de Bousseghoune, Omar Kasmi.

Pour cet élu, l'Algérie renferme un riche potentiel historique et une diversité linguistique et patrimoniale, comme c'est le cas de Bousseghoune où «la langue plus que millénaire de tamazight est toujours présente et constitue un référent principal de la population locale».

«Cette officialisation de tamazight est une réponse apportée à des générations entières de Bousseghoune et d'autres régions du pays», a souligné de son côté Bachir Belhadj (62 ans), un membre du mouvement associatif local dont le petit-fils (3 ans) aura, s'est-il réjoui, «l'honneur d'apprendre la langue de ses parents et aïeux, une fois officialisée, grâce au président Abdelaziz Bouteflika».

Cet avis est partagé par le président de l'association Ticherafine de préservation du patrimoine de vieux ksar Chellala, Mustapha Hamoudia, qui pense que l'officialisation de tamazight contribuera à sa préservation et perpétuation entre générations, appelant, à ce titre, à «généraliser son enseignement dans les différents paliers scolaires à travers le pays, en tant que sauvegarde de l'histoire et de l'identité nationale».

Hatem K.

— Abdesslem Bouchouareb sur la relance des investissements —

Opération de «réhabilitation de 70 zones industrielles»

■ Une opération de réhabilitation de 70 zones industrielles sera lancée dans les tout prochains jours, a indiqué, à Alger, le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb.

Par Ali O.

«L'étude de la réhabilitation de 70 zones industrielles sur le territoire national a été achevée, l'enveloppe budgétaire consacrée à cette opération est prête. Une réunion sera tenue cette semaine pour donner le coup d'envoi de cette opération», a affirmé M. Bouchouareb en marge d'une visite d'inspection de sites industriels dans la wilaya d'Alger. Cette opération de réhabilitation sera lancée, dans une première phase, dans les zones industrielles de Rouiba, Reghaïa et Oued-Smar (Alger), a fait savoir le ministre, ajoutant que cela sera effectué parallèlement à la réalisation des 49 nouveaux parcs industriels. En outre, M. Bouchouareb a réaffirmé que l'Etat était en cours de récupération du foncier industriel inexploité par des entreprises publiques pour l'affecter à des projets économiques. Selon lui, cela va contribuer à résoudre «définitivement» le problème du foncier industriel d'ici à juin 2016.

Lors de sa visite, M. Bouchouareb a inauguré, dans la zone industrielle de Rouiba, le nouveau siège de l'Entreprise de fabrication de matériels agricoles et industriels (Magij), et a exhorté les responsables de cette société, relevant du Groupe mécanique Dz, à augmenter le taux d'intégration nationale, à améliorer la qualité et la compétitivité de leurs produits. Il a également insisté sur la nécessité de développer un réseau de sous-traitance nationale permettant de substituer aux importations des pièces fabriquées localement, ainsi que sur la formation des jeunes dans les



métiers de la mécanique. Au cours de sa visite de travail, il a inauguré l'unité de Tassili Pharmaceutical Company (Rouiba), qui est une société mixte de fabrication et de commercialisation de produits pharmaceutiques créée entre le Groupe Saïdal (44,51%), le Groupe arabe Acdima (28,98%), l'entreprise saoudienne Spimaco (21,97%) et la société jordanienne JPM (4,54%) avec un coût global d'investissement de 28 millions d'euros.

M. Bouchouareb a demandé aux responsables de cette joint-venture d'agir pour exporter leurs produits pharmaceutiques, en mettant l'accent sur les pays africains qui, selon lui, font part de leur intérêt pour les médicaments algériens. Le centre national de bioéquivalence, relevant

du groupe Saïdal, premier du genre à l'échelle nationale, a aussi été inauguré. La mission du centre consistera à réaliser des études sur la bioéquivalence et l'efficacité des médicaments génériques, et ce, en collaboration avec le ministère de la Santé, notamment avec le Centre national de contrôle des produits pharmaceutiques de Dely Brahim. Dans la zone industrielle de Oued Smar, le ministre s'est rendu à des unités de fabrication des produits pharmaceutiques où il a inauguré l'extension de la société C.I. Crêtes, spécialisée dans la fabrication des produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques, matériel médical et consommables.

Il a également inauguré l'extension de l'unité de l'entreprise agroalimentaire Algérie Nestlé

SPA à Oued-Smar, et a inspecté les ateliers de la compagnie algérienne des équipements industriels (Alieco, siège à Hussein-Dey). Lors de sa visite, le ministre a procédé à la pose de la première pierre de la Maison de la qualité, située dans la commune de Belouizdad, qui sera réalisée dans un délai de 30 mois sur une superficie de 23 000 m².

La Maison de la qualité sera un regroupement, au sein d'un guichet unique, des organismes nationaux en charge de la qualité qui sont l'Institut algérien de la normalisation (Inanor), l'Organisme algérien d'accréditation (Algerac), l'Office national de la métrologie légale (Onml) et l'Institut national algérien de la propriété industrielle (Inapi).

A. O./APS

Selon le gouverneur de la Banque d'Algérie
Les réserves de change à 152,7 mds dollars à fin septembre

LES RÉSERVES de change de l'Algérie ont baissé à 152,7 milliards de dollars (mds usd) à fin septembre 2015 contre 159,03 mds usd à fin juin 2015, soit une baisse de 6,33 mds usd entre juin et septembre, a indiqué, hier à Alger, le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Laksaci. Entre septembre 2014 et septembre 2015, la contraction des réserves de change a été de 32,57 mds usd, a-t-il précisé. Par ailleurs, le déficit de la balance des paiements s'est établi à 20,8 mds usd au cours des neuf premiers mois 2015 contre un déficit de 3,02 mds usd durant la même période de 2014, a souligné le gouverneur dans sa présentation du rapport de la conjoncture économique et financière en présence des P-dg des banques et établissements financiers en activité en Algérie.

N. T.

Prix
Le Brent passe sous les 35 dollars le baril

LE BARIL de Brent, le pétrole échangé à Londres, est passé hier sous les 35 dollars pour la première fois depuis juillet 2004, dans un marché déprimé par une surabondance d'offre. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en février est tombé à 34,83 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, son niveau le plus faible depuis le 1^{er} juillet 2004, avant de s'installer autour de 35 dollars. Selon les analystes, les principaux facteurs baissiers qui pèsent sur les prix du pétrole sont le dollar américain plus fort, les inquiétudes concernant la demande et l'offre abondante. En outre, les tensions entre l'Arabie saoudite et l'Iran sont négatives pour les prix du pétrole car elles rendent improbable tout accord au sein de

l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) pour une action concertée afin de réduire les excédents pesant sur les cours, estiment les analystes. Les cours du brut, qui ont chuté de plus de 30% rien que sur l'année 2015, ont accentué leur déclin en décembre après que l'Opep, dont les membres pompent plus d'un tiers du pétrole mondial, ait décidé de maintenir inchangé son niveau actuel de production, malgré la faiblesse des cours. La production des pays de l'Opep se situe actuellement aux alentours de 32 millions de barils par jour (mbj).

R. E.

— Malgré une bonne production en 2015 à Boumerdès —

Les prix du poisson toujours à la hausse

La production de poisson a connu une amélioration en 2015 à Boumerdès avec une prise de plus de 8 500 tonnes, contre 7 500 T en 2013 et 8 000 T en 2014, a indiqué hier le directeur de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya. La grande partie de cette production (soit 90%) est représentée par la sardine et l'anchois, poissons très répandus sur les côtes de la wilaya, a précisé Kadri Cherif, soulignant que la plus grande partie de cette prise (soit plus de 2 500 tonnes) a été réalisée durant septembre et octobre derniers avec une moyenne de production quotidienne ayant fluctué entre 70 et 90 tonnes de poisson. Des prises respectives de 2 000 et 1 000 tonnes de poisson ont été réalisées en juin et mai 2015 au moment où le reste de la production a été réalisée, durant les autres mois de l'année, a-t-il ajouté. Selon M. Kadri, cette hausse de la production a pour origine l'amélioration des conditions de travail des

pêcheurs et les conditions climatiques favorables ayant régné durant presque toute l'année, qui ont encouragé les marins-pêcheurs à intensifier leurs sorties en mer, parallèlement à la bonne exploitation de leurs moyens de production. Aucune infraction notable à la législation interdisant l'usage de chaluts pélagiques, durant la période de repos biologique allant du 1^{er} mai au 31 août, n'a été enregistrée à encore assuré le même responsable. Toutefois, cette abondance de la production n'a pas eu l'effet positif escompté sur les prix du poisson bleu (sardine et anchois) sur le marché local où le kg de sardine s'est écoulé, début 2015, dans une fourchette entre 400 et 500 DA, atteignant parfois des pics de 600 DA. Un fléchissement du prix avait été enregistré durant l'été, en descendant à 100 DA le kg, suite au constat de très bons indices de production. Une situation qui n'a pas fait long feu, puisque la

sardine a repris son «envol» pour se vendre actuellement entre 350 et 450 DA le kg. La hausse des prix du poisson, en dépit de la bonne production, est due, selon M. Kadri, à la «grande demande» exprimée sur ce produit dans différentes localités de la wilaya. «Il est également la conséquence directe de la commercialisation de près de 70% de la production locale dans d'autres wilayas, notamment Alger, Tizi Ouzou et Bouïra, ce qui engendre naturellement un manque de l'offre de ce produit sur les marchés de Boumerdès», a-t-il encore expliqué. Long de 90 km, le littoral de Boumerdès s'étend de Afir, à l'est, jusqu'à Boudouaou El Bahri, à l'ouest. Il compte neuf plages d'échouage et trois ports principaux de pêche d'une capacité globale de 409 embarcations. Le secteur compte, en outre, plus de 4 000 marins-pêcheurs et artisans, dont plus de 3 700 pêcheurs immatriculés.

Souad L.

Tissemsilt

Près de 2 800 ha de terres agricoles réservés aux jeunes

■ Plus de 2 790 hectares de terres agricoles de la wilaya de Tissemsilt ont été réservés aux jeunes en vue de créer des exploitations agricoles et d'élevage, a-t-on appris du directeur des services agricoles.

Par Salim L.

Ces terres délimitées et approuvées dernièrement par la commission de wilaya d'orientation et de réalisation du programme de développement agricole et rural se répartissent sur les communes de Layoune, Theniet El Had, Sidi Boutouchent et Bordj Emir Abdelkader. Douze périmètres de mise en valeur des biens de l'Etat ont été délimités dans le cadre de la circulaire 108 portant élargissement de la base productive à travers la création d'exploitations agricoles nouvelles, a indiqué Mustapha Djakbouh lors d'une réunion de l'exécutif.

La commission de wilaya s'attèlera à la distribution de ces terres agricoles qui sont soumises à une étude technique confiée au bureau national d'études de développement rural «BNEDER» relevant du ministère de tutelle. La DSA a initié, au

début de la saison agricole en cours, une opération de sensibilisation de large envergure en collaboration avec la chambre agricole et l'union de wilaya de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) et de la radio de Tissemsilt pour informer les jeunes du contenu de la circulaire ministérielle conjointe (n° 108) et des modalités de création d'exploitations agricoles.

Cette opération vise l'extension et la valorisation des potentialités productives de la wilaya dans le cadre des objectifs de la politique du renouveau rural et agricole, l'exploitation des terres en jachère dans la région et la création d'emplois permanents. Le wali de Tissemsilt a insisté, pour sa part, sur la nécessité d'adopter la nouvelle stratégie visant le développement des différentes filières agricoles, surtout dans le domaine de la diversification des produits agricoles hors céréales. Abdelhamid Ghazi a également instruit les respon-



PH. > D. R.

sables du secteur agricole à mener une opération d'assainissement des exploitations agricoles individuelles (EAI) et collectives (EAC) portant sur l'enlèvement des déchets des chantiers de bâtiment et l'éradication de constructions dans des terres agricoles. Par ailleurs, le responsable a appelé les présidents d'Assemblées populaires communales à accélérer la mise en œuvre des conventions qui les lient aux transporteurs privés, en vue de réserver des bus pour le ramassage scolaire, ajoutant que

chaque commune a la possibilité de présenter une demande de subventions des services de la wilaya pour l'acquisition et la maintenance des bus de transport scolaire. Il a également mis l'accent sur les travaux de réfection des établissements scolaires des trois paliers à partir du 25 juin prochain pour être prêts à la prochaine rentrée scolaire. Le conseil de l'exécutif de wilaya a examiné aussi le dossier de préparation de la rentrée scolaire et universitaire 2016-2017.

S. L./APS

Béchar

Le projet de cimenterie de Ben-Zireg est toujours maintenu

Le projet de la cimenterie de Ben-Zireg (40 km de Béchar) est toujours maintenu et les travaux de sa réalisation sont prévus au cours de cette année, a-t-on appris mardi du directeur local du secteur de l'industrie et des mines de la wilaya.

«A la suite de la résiliation du précédent contrat de réalisation de ce projet industriel avec une compagnie chinoise, nous avons procédé à un nouvel appel d'offres national et international ayant permis de retenir trois dossiers d'entreprises réalisatrices», a précisé Mebarek Bouazza.

«Il est également prévu ce mardi l'ouverture des plis des offres de ces entreprises au ministère de tutelle pour le choix de l'une d'elles pour la concrétisation de cette cimenterie qui relève de la Société Saoura ciment

(SSC), filiale du Groupe public industriel des ciments d'Algérie (GICA)», a-t-il fait savoir. Ce projet, dont l'estimation globale n'a pas été communiquée, sera implanté sur une assiette de 60 hectares et aura une capacité de production annuelle d'un million de tonnes de ciment, selon le responsable. Sa réalisation et sa mise en service, en 2019, permettra la création de 500 à 600 emplois directs et autant d'emplois indirects, selon les prévisions du GICA. Sa production permettra la satisfaction de la demande locale et celle des autres wilayas du Sud-ouest du pays, notamment Adrar et Tindouf, et sera d'un apport «très important» aux efforts de développement et la concrétisation des différents projets et programmes de développement des secteurs de l'Habitat et des Travaux publics dans la

région du sud-ouest, a poursuivi M. Bouazza.

L'existence de gisements de calcaire de Djebel-Madou et de schiste dans la région de Ben-Zireg, en plus de la proximité du projet de la RN-6 reliant Béchar aux wilayas du Nord-ouest et du Sud-ouest du pays, ainsi que de la voie ferrée Béchar-Oran via Sidi Bel-Abbès, constituent des atouts très importants pour cette cimenterie et la distribution de sa production, selon le GICA. Le groupe industriel public GICA, avec ses 12 cimenteries qui produisent plus de 11 millions de tonnes de ciment sur une production nationale actuelle de plus de 18 millions de tonnes/an, ambitionne de produire 20 millions de tonnes/an en 2016 et 29 millions de tonnes/an à l'horizon 2018, selon la même source.

Hani A.

Ain Témouchent

Les préoccupations des investisseurs prises en charge par l'administration

Les préoccupations des investisseurs potentiels sont prises en charge par l'administration, a affirmé le wali d'Ain Témouchent lors d'une rencontre avec les membres du bureau de wilaya du Forum des chefs d'entreprises (FCE).

«Ces préoccupations sont également celles de la wilaya qui est prête à accompagner les investisseurs vérifiables et à les aider à concrétiser leurs projets créateurs de richesses», a déclaré Hamou Ahmed Touhami, lors de cette rencontre élargie aux

directeurs de l'exécutif concernés par la relance de l'investissement et à des investisseurs de la wilaya d'Ain Témouchent. Au passage, le wali a rappelé les vocations et atouts de la wilaya à l'instar de l'agriculture, de la pêche et surtout le tourisme avec une côte longue de 80 km. Pour sa part, Brahim Torki, chef de bureau de wilaya du FCE et propriétaire également d'un village touristique, au niveau de la commune d'Ouled Boujdjéma, employant 152 travailleurs permanents, a reconnu une nette amélioration,

sur le terrain, dans le domaine de l'investissement, traduite par plusieurs actions, dont le déblocage de dossiers d'investissement.

Intervenant à cette occasion, plusieurs investisseurs ont abondé dans ce sens avec des exemples concrets, à l'instar de Benchâabane Mohamed et Barka Djamel, deux investisseurs dans le domaine du tourisme, qui ont vu leurs dossiers aboutir après des attentes de trois et deux années respectivement. Tout en se félicitant de la relance de la nouvelle zone industrielle de

Tamazoura, des intervenants lors de cette rencontre ont soulevé certaines préoccupations relatives notamment au foncier industriel et à la disponibilité de l'énergie. Répondant à ces préoccupations, le wali a instruit les directeurs de l'exécutif concernés de les prendre en charge dans un délai ne dépassant pas le mois. Cette rencontre est préparatoire à la visite attendue, en février, du président du FCE, Ali Haddad, selon M. Torki.

N.O./agences

Souk Ahras 95% des communes et dairas raccordées au réseau de fibre optique

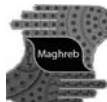
QUATRE-VINGT-QUINZE

pour cent des communes et dairas de la wilaya de Souk Ahras sont actuellement raccordées au réseau de fibre optique, a indiqué la directrice de la poste et des technologies de l'information et de la communication (DPTIC) M^{me} Sonia Kadi. Une opération de modernisation du réseau de fibre optique sera lancée dans les communes frontalières d'Ain Zana et d'Ouled Idriss durant le premier semestre de l'année en cours, ce qui permettra à cette wilaya d'occuper la première place à l'échelle nationale en matière de raccordement par ce réseau, a déclaré cette responsable. Les projets de raccordement des communes de cette wilaya à ce réseau, ont nécessité la mise en place d'importants moyens techniques et financiers, a-t-elle souligné, ajoutant que l'extension de ce réseau a permis d'améliorer la qualité des services dans les établissements, les administrations et les Assemblées populaires communales (APC).

La formation de futurs jeunes promoteurs spécialisés dans la réparation et l'extension des réseaux de fibres optiques, dans le cadre de la convention signée entre la direction d'Algérie Télécom et l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej) a été lancée, selon la même source, faisant savoir que la technique MSAN a facilité l'intervention rapide pour la réparation des pannes qui ont affecté les lignes téléphoniques et le raccordement au réseau Internet.

La direction d'Algérie Télécom de la wilaya de Souk Ahras dispose actuellement de 10 stations à haut débit, a-t-elle noté, précisant que le raccordement au réseau de fibres optiques sera généralisé à l'ensemble des localités frontalières. L'opérateur public de téléphonie mobile Mobilis a mis en place des stations dans plusieurs groupements d'habitations rurales à relief difficile, ce qui a permis le raccordement au réseau de téléphonie en attendant l'accès à l'Internet, a-t-on rappelé.

R.E.



Échange de tirs entre gardes et éléments de Daech

Un réservoir de pétrole détruit en Libye

Un réservoir de pétrole brut a été détruit par le feu, dans un échange de tirs entre les gardes des installations pétrolières et éléments de l'organisation terroriste autoproclamée Etat islamique (EI/Daech), près d'al-Sedra en Libye, a indiqué l'agence de presse libyenne.

Ph. DR



Par Hatem B.

Le porte-parole de la Compagnie nationale du pétrole (NOC, branche dépendant de l'Est), Mohamad al-Manfi, a indiqué qu'un réservoir avait été «entièrement détruit par le feu», l'évaluant à «environ 420 000 barils de pétrole». Un réservoir avait déjà pris feu lundi à Ras Lanouf lors des combats et les pompiers n'avaient pas pu l'éteindre. Un porte-parole des gardes des installations pétrolières, Ali al-Hassi, a confirmé la poursuite des combats.

«Les affrontements se déroulent dans une zone à 20 km au sud-ouest d'al-Sedra et nous avons perdu sept de nos hommes», a-t-il précisé. Lundi, un colonel des forces loyales au gouvernement libyen basé dans l'Est avait indiqué que ses forces avaient été «attaquées par un convoi d'une dizaine de véhicules de l'EI» dans la région d'al-Sedra et Ras Lanouf. Un responsable de l'armée de l'air de la base aérienne de Misrata (à l'ouest de Syrte) avait dit que des raids aériens avaient été menés

contre les positions des terroristes dans la journée, en soutien aux gardes. Les affrontements se sont poursuivis mardi dans le nord de la Libye pour la deuxième journée consécutive entre Daech et les forces libyennes près des principaux terminaux pétroliers du pays. Situés dans la région du «Croissant pétrolier», sur la côte, les terminaux

d'al-Sedra, de Ras Lanouf et de Brega sont les plus importants de Libye et sont donc cruciaux pour l'exportation du pétrole libyen. Daech avait mené lundi des attaques visant les installations pétrolières d'al-Sedra et de Ras Lanouf, entraînant des combats avec les gardes de ces sites, selon des sources de sécurité. Le groupe extrémiste a

tiré profit du chaos en Libye, après la chute de l'ancien régime en 2011, pour s'implanter dans le pays, et contrôler depuis juin la grande ville de Syrte, un peu plus à l'ouest du «Croissant pétrolier». La base de Misrata est contrôlée par les autorités libyennes basées à Tripoli, proches de la coalition de milices Fajr Libya. La NOC a

appelé lundi dans un communiqué le gouvernement (basé dans l'Est du pays à Tobrouk, à aider les gardes des installations pétrolières en leur fournissant «armes, munitions et matériels». Selon des médias, Daech a pris lundi le contrôle de Ben Jawad, une ville située sur la côte, entre Syrte et al-Sedra, mais aucune source officielle ou militaire libyenne n'a pu confirmer cette information. Pour Ludovico Carlino, analyste au cabinet de conseil IHS Country Risk, les attaques de Daech font partie d'une «stratégie déclarée d'isoler et contrôler les biens énergétiques en Libye». Les terroristes attaquent les sites pétroliers depuis un an mais n'en contrôlent actuellement aucun, indique pour sa part Mattia Toaldo, chercheur au European Council on Foreign Relations. S'ils arrivent à s'en emparer, «ce n'est pas sûr qu'ils parviennent à vendre le pétrole» en raison notamment de la concurrence «avec les trafiquants locaux», a-t-il ajouté. La Libye dispose des réserves pétrolières importantes estimées à 48 milliards de barils. Sa production était estimée à 1,6 million b/j en 2011, mais a chuté depuis.

H. B./APS

Le Parlement vote l'accord politique, des blocages refont surface

LE PARLEMENT libyen va voter l'accord politique signé sous l'égide de l'ONU, mais des blocages notamment autour de la représentativité des chefs de tribus dans le futur gouvernement, le sort du général Khalifa Haftar et la question sécuritaire à Tripoli risquent de ralentir la mise en œuvre de l'engagement. L'accord politique signé le 17 décembre sous l'égide de l'ONU au terme duquel sera formé un gouvernement d'union nationale sera voté ou au plus tard jeudi «si le quorum est atteint», par le Parlement reconnu par la communauté internationale basé à Tobrouk dans l'est du pays. L'envoyé spécial de l'ONU, Martin Kobler, qui s'était rendu le 31 décembre en Libye pour tenter de persuader le président du Parlement basé à Tobrouk et des chefs de tribus d'adhérer à l'accord politique a finalement pu arracher le soutien du

président de cette institution qui était jusque-là opposée à l'accord. Dans la ville côtière de Shahat dans l'est libyen, il s'est entretenu avec le président du Parlement élu de Tobrouk Aguila Saleh. Ce dernier, qui s'était opposé à l'accord, a finalement accordé son soutien au futur gouvernement d'union nationale, censé être mis en place avant fin janvier. M. Kobler, qui multiplie les rencontres dans ce sens pour «élargir la base des adhésions» à cet accord, a fait part récemment de son intention de s'installer à Tripoli. Il assure que lui et une équipe réduite s'installera à Tripoli «dès que possible». Toutefois, le chef de la mission onusienne a reconnu qu'une telle décision n'est pas une mince affaire vu la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays. Les chefs de tribus ont redit leurs conditions : ils demandent une représentation dans le futur

gouvernement et des assurances sur le soutien à l'armée nationale libyenne. En fait, les tribus exigent que le groupe du général Khalifa Haftar, nommé le 9 mars 2015 chef de l'armée libyenne, et qui mène un combat contre les groupes terroristes autour de Benghazi et Derna, devienne la seule force armée officielle du pays. Les responsables, même parmi les plus modérés, refusent que Khalifa Haftar puisse obtenir un quelconque poste stratégique. L'objectif que s'est assigné l'émissaire de l'ONU lorsqu'il s'est déplacé récemment à Tripoli, n'était pas seulement de convaincre le président du Congrès général national (CGN) non reconnu du bien-fondé de l'accord, mais discuter aussi des conditions sécuritaires pour accueillir à Tripoli le futur gouvernement d'unité.

H.B.

Tunisie

Déficit de la sécurité sociale, la CNSS et la CNRPS en grandes difficultés

L'ampleur du déficit de la sécurité sociale sonne le glas du régime actuel des retraites (CNSS et CNRPS) et entraîne dans son sillage le régime d'assurance maladie (CNAM). Le déficit du régime de retraite (CNSS) atteint en 2015 les 500 millions de dinars et devrait dépasser les 600 millions de dinars en 2016. Si rien n'est fait, notamment la mise en application de la retraite à 65 ans (une solution provisoire, en attendant la réforme du régime), le déficit pourrait atteindre, d'ici à 2020, 4,6 milliards de dinars. Si la CNAM trouve des difficultés à rembourser les assurés et à faire face à ses engagements vis-à-vis des assurés,

des pharmaciens et des médecins, c'est en partie à cause des problèmes de paiement des cotisations assurances maladies des affiliés à la CNRPS. Par ailleurs, Rachid Barouni a affirmé, dans une récente déclaration, que les délais de démarrage des versements des salaires aux nouveaux retraités seront réduits à seulement un mois. Les retraités n'auront plus à attendre 7 ou 8 mois pour commencer à recevoir leurs retraites. Cette réduction a été rendue possible grâce à la mise en place d'un nouveau système d'information et à la décentralisation des traitements des dossiers des retraités. Cette mesure permettra aux nouveaux retraités

de disposer rapidement de revenus après leur départ à la retraite, surtout que la majorité des bénéficiaires ont un salaire relativement faible.

Versement des majorations salariales de la Fonction publique

Contrairement aux informations relayées par certains médias, les majorations salariales de la Fonction publique seront versées effectivement à compter du mois de janvier courant, a annoncé, mardi soir, la présidence du gouvernement. Préférant garder l'anonymat, une

source à la présidence du gouvernement a déclaré, mardi matin à l'Agence TAP, que la mise en application de la majoration générale des salaires a été reportée au mois de février prochain pour des «raisons strictement techniques». La même source a, par ailleurs, souligné que les fonctionnaires publics bénéficieront d'un rappel de la majoration salariale et des primes spécifiques au mois de janvier. Les décrets d'application relatifs au versement de ces augmentations salariales seront publiés au *Journal officiel* de la République tunisienne (JORT) dans les prochains jours, a-t-elle relevé.

Kamel D./Agences



Nucléaire

La Corée du Nord annonce son premier essai réussi de bombe à hydrogène

■ La Corée du Nord a affirmé hier avoir réussi son premier essai de bombe à hydrogène, bien plus puissante que la bombe atomique ordinaire, montrant ainsi que l'État «paria» poursuit son programme nucléaire malgré l'interdiction de la communauté internationale.

Par Ali O.

Cette annonce de test de bombe H par Pyongyang – survenue à deux jours de l'anniversaire du dirigeant suprême Kim Jong-Un – a été accueillie avec le plus grand scepticisme par les spécialistes, qui jugent que l'activité sismique provoquée est trop faible. Ceci n'a pas empêché la communauté internationale prise par surprise de jeter immédiatement l'opprobre sur la Corée du Nord. «Le premier essai de bombe à hydrogène de la République a été mené avec succès à 10h00 (01h30 GMT)», a annoncé la télévision officielle nord-coréenne, précisant que l'engin était «miniaturisé». «Avec le succès parfait de notre bombe H historique, nous rejoignons les rangs des États nucléaires avancés». Une bombe à hydrogène, ou bombe thermonucléaire, utilise la technique de la fusion nucléaire et produit une explosion beaucoup plus puissante qu'une déflagration due à la fission, générée par les seuls uranium ou plutonium. La télévision a montré un ordre signé de la main du dirigeant nord-coréen Kim Jong-Un, daté du 15 décembre, donnant le feu vert au test et accompagné d'une exhortation à entamer l'année 2016 au «son exaltant de la première explosion d'une bombe à hydrogène».

La Corée du Sud et le Japon voisins ont dénoncé une «violation» flagrante des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, imités par Londres et Paris,

tandis que le Conseil de sécurité a décidé de se réunir d'urgence à New York.

La Chine alliée de la Corée du Nord s'est dite «fermement opposée» à cet essai et la Maison-Blanche a promis une réaction «appropriée» aux «provocations» de Pyongyang, tout en se disant incapable de confirmer qu'il s'agissait bien d'une bombe à hydrogène. Pyongyang a testé trois fois la bombe atomique A, qui utilise la seule fission, en 2006, 2009 et 2013, ce qui lui a valu plusieurs volées de sanctions internationales.

Le mois dernier, le dirigeant nord-coréen Kim Jong-Un avait laissé entendre que son pays avait mis au point une bombe H, une déclaration largement mise en doute par les spécialistes internationaux. La circonspection n'était pas moins grande après les annonces de hier.

«Les données sismologiques suggèrent que l'explosion a été considérablement moins forte que celle qu'on attendrait d'un essai de bombe H», a déclaré le spécialiste australien de la politique nucléaire Crispin Rovere. «A première vue, il semblerait qu'ils aient mené un essai nucléaire réussi mais n'ont pas réussi à mener à bien la deuxième étape, celle de l'explosion d'hydrogène». Bruce Bennett, analyste à la Rand Corporation, n'était pas non plus convaincu.

«Cette arme avait probablement la taille de la bombe américaine d'Hiroshima mais ce n'était pas une bombe à hydrogène. On a affaire à



de la fission», a dit ce spécialiste de la défense à la BBC. «Le "bang" qu'ils auraient obtenu aurait été 10 fois supérieur à ce qu'ils ont obtenu effectivement».

Les premiers soupçons sur un nouvel essai nord-coréen ont été détectés un séisme de magnitude 5,1 près du principal site d'essais nucléaires, dans le nord-est du pays.

La plupart des spécialistes estimaient que Pyongyang était à des années de pouvoir développer une bombe thermonucléaire, mais

étaient divisés quant à ses capacités de miniaturiser l'arme atomique. La miniaturisation est une étape décisive car elle permet de monter l'arme nucléaire sur des ogives de missiles.

Bombe H ou pas, ce quatrième essai nucléaire nord-coréen constitue un affront flagrant envers les ennemis comme les (rares) alliés de Pyongyang, qui l'ont averti que le prix à payer pour la poursuite de son programme nucléaire serait très élevé. Le fait que les précédentes sanctions internationales n'aient pas empêché la Corée du

Nord de procéder à un quatrième test devrait susciter des appels à des réactions plus dures cette fois-ci. Le président Barack Obama avait qualifié en 2014 la Corée du Nord «d'État paria» et promis des sanctions plus fermes en cas de nouvel essai.

La réaction de la Chine, principal allié de Pyongyang, sera observée de près. Pékin a fait pression par le passé pour limiter la portée des sanctions contre la Corée du Nord, mais semblait s'impacienter ces derniers temps du refus de Pyongyang d'abandonner son programme nucléaire.

«Pékin fera l'objet de pressions croissantes pour punir et faire rentrer Kim Jong-Un dans le rang, et contraindre au bout du compte Pyongyang à abandonner ses armes nucléaires», a expliqué Yanmei Xie, analyste chargé de l'Asie du Nord-Est pour le International Crisis Group.

Mais de l'avis des spécialistes, la capacité d'action de Pékin est limitée par ses craintes de voir ce pays s'effondrer et que naisse à sa frontière une Corée réunifiée soutenue par les États-Unis.

Pékin est à la manœuvre pour une reprise des pourparlers à six (Corée du Nord, Corée du Sud, États-Unis, Russie, Chine, Japon) sur le programme nucléaire nord-coréen, au point mort depuis 2008. Il semblerait que ce quatrième essai sonne le glas des espoirs de la raviver.

A. O.

Armes à feu aux États-Unis

Barack Obama dévoile son plan

Tour à tour ému et pugnace, Barack Obama a souligné mardi «l'urgence absolue» d'agir sur les armes à feu aux États-Unis, dévoilant une série de mesures – limitées mais politiquement explosives – pour mieux encadrer et contrôler leur vente.

«Le lobby des armes a peut-être pris le Congrès en otage mais il ne peut prendre l'Amérique en otage», a lancé le président américain pour mieux dénoncer l'inaction de ses adversaires républicains, majoritaires dans les deux chambres, qui refusent de légiférer sur ce thème.

Principal objectif des mesures annoncées lors d'une longue allocution à la Maison-Blanche : colmater les failles du système en vigueur sur le contrôle des antécédents judiciaires et psychiatriques des acheteurs d'armes. Entre foires itinérantes et ventes sur internet, nombre d'entre eux échappent aujourd'hui aux procédures fédérales imposées à un individu qui se rend dans une armurerie homologuée.

Ses adversaires républicains jugent qu'en court-circuitant le Congrès, M. Obama outrepassait ses pouvoirs et foule aux pieds le deuxième amendement de la Constitution qui stipule qu'il ne pourra être porté atteinte au «droit du peuple» de détenir et de porter des armes.

Le sujet – très sensible aux États-Unis où la culture du port d'armes est fortement enracinée – s'est d'ores et déjà imposé au cœur de la campagne pour l'élection présidentielle du 8 novembre.

Quelque 30 000 personnes trouvent la mort par armes à feu aux États-Unis chaque année. «Le temps des excuses pour justifier l'inaction est révolu», a lancé M. Obama en présence de nombre de familles de victimes des fusillades qui ont endeuillé le pays ces dernières années. Parmi elles Jennifer Pinckney, veuve du pasteur Clementa Pinckney, tombé, avec huit autres noirs, sous les balles d'un jeune partisan de la suprématie blanche à Charleston (Caroline du Sud) en juin. Ou encore Mark Barden, qui a perdu son fils dans la tuerie de l'école primaire Sandy Hook en décembre 2012 (26 morts dont 20 enfants).

En évoquant vers la fin de son discours cette fusillade, l'un des pires carnages jamais commis dans un établissement scolaire, le président américain a essuyé quelques larmes : «A chaque fois que je pense à ces enfants, ça me met en colère», a-t-il dit, la voix brisée.

Après cette tuerie, le débat avait semblé, un temps, prendre une tournure différente aux États-Unis. M. Obama avait chargé son vice-président Joe Biden, fin connaisseur des arcanes du Congrès, de s'emparer du dossier. Quatre mois plus tard pourtant, les élus sonnaient le glas d'une véritable réforme. Pointant du doigt le lobby des armes, M. Obama dénonçait «un jour de honte pour Washington». Présentant ses mesures, M. Obama a ironisé sur les inquiétudes du lobby des armes, soulignant qu'il ne s'agissait pas d'un «complot visant à

confisquer les armes de tout le monde». La portée et l'efficacité de ces mesures seront cependant extrêmement difficiles à mesurer. Et la Maison-Blanche se garde bien d'avancer la moindre prévision chiffrée sur le nombre de personnes concernées. Afin d'assurer une meilleure application des lois existantes, M. Obama a proposé la création de 200 nouveaux postes au sein de l'Agence fédérale sur l'alcool, le tabac et les armes (ATF). Il suggère par ailleurs au Congrès un investissement de 500 millions de dollars pour améliorer la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiatriques.

Il a aussi appelé à mettre les ressources nécessaires au service de l'innovation pour plus de sécurité. «Si nous savons faire en sorte qu'un enfant ne puisse ouvrir un tube d'aspirine, nous devrions pouvoir nous assurer qu'il ne puisse appuyer sur la gâchette d'une arme», a-t-il dit.

Les candidats républicains ont rivalisé de formules pour dénoncer l'initiative présidentielle et promis, à l'unisson, d'effacer d'un trait de plume toutes les mesures annoncées mardi s'ils étaient élus à la présidence.

Soulignant qu'il était membre à vie de la National Rifle Association (NRA), le puissant lobby armes, Jeb Bush, fils et frère de présidents, en lice pour les primaires, a dénoncé des mesures qui «imposent des contraintes inutiles» aux détenteurs d'armes respectueux de la loi.



Points chauds

Conditions

Par Fozzia Mahmoudi

Plus de deux semaines après l'annonce de François Hollande du projet de loi sur la déchéance de la nationalité, cette mesure reste au centre de l'actualité politique et ne manque pas, chaque jour, d'apporter son lot de remarques et de sorties de la part de représentants politiques plus ou moins inspirés. Hier c'était au tour de Nicolas Sarkozy de mettre son grain de sel une nouvelle fois dans ce dossier délicat qui a mis le président français en porte-à-faux avec le reste de la gauche. Le dirigeant du parti Les Républicains a proposé, lors d'un bureau politique de son mouvement, de «voter» pour la révision constitutionnelle sous condition, notamment l'extension de la déchéance de nationalité aux «délits de terrorisme» et non aux seuls crimes, selon des participants au bureau politique. «Cela permet de ne pas tomber dans le piège, de ne pas voter en se bouchant le nez, mais au contraire en faisant des propositions pour aller plus loin», a affirmé, selon des participants, Nicolas Sarkozy, qui demande également que «la déchéance prenne effet dès le prononcé de la peine et pas à l'issue de la peine» et qu'elle soit «couplée avec l'expulsion» du territoire. En revanche, le président des Républicains s'est dit opposé à la déchéance de nationalité pour tous les Français, et pas uniquement les binationaux, car cette mesure est susceptible de créer des apatrides, selon des participants au bureau politique du parti. Alain Juppé et Bruno Le Maire, ses rivaux en vue de la primaire de la droite et du centre, se sont prononcés dans le même sens que l'ancien chef de l'État au cours de ce bureau politique à huis clos, selon ces mêmes sources. En effet, la décision de Hollande d'étendre cette loi à tous les Français, pour tenter de satisfaire ceux qui accusaient cette loi de créer deux catégories de citoyens, est loin d'apaiser les tensions comme il semble l'avoir espéré. Au contraire, elle n'a fait que renforcer les positions de ceux qui assurent depuis le début que cette loi créera plus de confusion tout en renforçant le sentiment d'exclusion d'une partie de la population. Reste à savoir si François Hollande tiendra bon face aux levées de boucliers de son parti ou s'il risque de mécontenter les Français qui sont près de 90% à approuver cette mesure en renonçant à ce projet de loi. Si Hollande venait à céder à sa famille politique il est certain que la droite sauterait sur l'occasion pour pointer du doigt la tiédeur de la gauche en temps de crise et surtout pour reprendre à son compte cette idée qui à la base fait surtout et depuis toujours parti de l'attrail du Front National.

F. M.



Plus d'une trentaine de troupes présentes à Adrar

9^e Festival national d'Ahellil

■ Plus de 30 troupes artistiques, issues de différentes communes de la région du Gourara (Adrar), prennent part à la 9^e édition du Festival culturel national d'Ahellil (chant polyphonique traditionnel) dont le coup d'envoi a été donné mardi en fin d'après-midi à Timimoune (220 km au nord d'Adrar).

Par Adéla S.

Le Festival culturel national, dédié à l'Ahellil classé en 2005 par l'Unesco au patrimoine immatériel mondial, vise la promotion de ce genre lyrique et sa préservation et transmission entre générations, à travers l'organisation de manifestations du genre pour sauvegarder ce patrimoine faisant partie de la mémoire collective de la population locale, a indiqué le conservateur du festival, Slimane Ouidène.

Placé sous le signe de «Ahellil, patrimoine ancré dans la mémoire», ce festival, qui s'étalera sur quatre jours, a été marqué, en ouverture, par un spectacle animé, devant un

public nombreux regroupé près du théâtre en plein air de Timimoune, par des troupes folkloriques venues de différentes régions du Gourara.

Initié sous l'égide du ministère de la Culture, le festival donnera lieu, en plus des soirées de chants Ahellil, à des lectures poétiques d'Ahellil, dans sa variante Zénète, en vue d'encourager les poètes locaux et enrichir les textes de ce patrimoine et le pérenniser.

Le programme du festival prévoit également la mise sur pied de quatre ateliers chargés de l'examen, par des musiciens et chanteurs d'Ahellil, de thèmes liés au jeu d'instruments de percussion traditionnels et autres instruments connus sous le nom de «Tamdja» et «Bengri», ainsi



qu'aux «Izelouanete» (textes poétiques d'Ahellil).

Ce festival, dont le coup d'envoi a été donné par les autorités de la wilaya, est dédié,

conformément aux recommandations de la précédente édition, à la mémoire du regretté interprète de chant d'Ahellil, Moulay El-Hay Cherouini, un

des pionniers de l'Ahellil dans le Gourara.

Le commissariat du festival s'emploie depuis deux ans, en coordination avec les associations concernées et les chouyoukh d'Ahellil, à la collecte du plus grand nombre de poésies du patrimoine lyrique ancestral d'Ahellil, en vue de le répertorier, d'analyser son contenu et de valoriser sa dimension, à la satisfaction des chercheurs et anthropologues, ont indiqué les organisateurs.

A. S./APS

Oran

30 000 visiteurs au Salon du livre

Le Salon national du livre, clôturé mardi soir à la bibliothèque régionale Bakhti-Benaouda d'Oran, a drainé 30 000 visiteurs, a-t-on appris des organisateurs.

Les livres scolaires, les livres pour enfants, les ouvrages religieux ont attiré le plus grand nombre de lecteurs par rapport aux autres livres mis en vente lors de cette manifestation, qui a duré plus de deux semaines, selon le directeur de la société des manifestations culturelles «Chenikh».

Une convention a été signée entre cette entreprise organisatrice et un groupe d'expositions nationales du livre pour permettre aux maisons d'édition participantes trois fois successives aux salons organisés par les deux entreprises d'appliquer des réductions de 35 %, a indiqué Chenikh Abdelhak.

Cette opération vise à organiser plusieurs expositions en permanence durant l'année, voire une exposition chaque mois, à regrouper un nombre considérable de maisons d'édition, à attirer d'autres maisons en les encourageant à commercialiser leurs publications et par conséquent contribuer au rapprochement du livre du lecteur.

Il a été convenu avec la direction de la culture d'Oran d'organiser chaque année ce salon avec une forte participation de maisons d'édition, a encore souligné le responsable de l'entreprise des manifestations culturelles.

Ce salon a vu l'organisation d'activités culturelles dont quatre séances de vente-dédicace, de conférences traitant de la littérature pour enfants et un concours de dessin destiné aux enfants marqué par une forte participation d'écoliers.

Le lauréat a reçu en guise de récompense des lots de livres d'une valeur de 30 000 DA.

Le salon national du livre a réuni 26 maisons d'édition exposant plus de 8 000 titres en différentes spécialités.

Le 11^e Festival culturel de Yennayer du 7 au 15 janvier

La 11^e édition du Festival culturel de Yennayer, organisée par l'association «Numidya» du 7 au 15 janvier à Oran, prévoit un riche programme incluant des conférences, spectacles et visites guidées.

Plusieurs conférences sont au programme de cette manifestation sous les thèmes, entre autres, de «Yennayer, symbole du renouveau amazigh, une histoire à revisiter», «Yennayer, une fête, une culture et un patrimoine à sauvegarder» et «Yennayer, segment identitaire, pour une journée chaumée et payée».

Deux randonnées et visites guidées sont programmées, la première au Palais du bey et la deuxième à Santa Cruz dans les monts

du Murdjadjo. Un grand «couscous de Yennayer 2966» sera préparé dans la soirée du jeudi et offert vendredi au public à la Médiathèque d'Oran.

Le fameux carnaval de «Ayrad», célébré à Tlemcen, sera reproduit dans la salle «Es-Saada» d'Oran par la troupe Idabalen-karkabou.

D'autres activités sont, par ailleurs, au programme dont un défilé d'habit traditionnel, un spectacle de danse, un récital poétique et des représentations théâtrales.

Les festivités auront lieu à la Médiathèque d'Oran, au théâtre régional Abdelkader-Alloula d'Oran, à la salle «Es-Saada», à l'Université d'Oran et à l'auberge de la localité de Belgaid.

Yennayer est le premier jour de l'année amazighe, célébré depuis l'antiquité en Afrique du Nord, témoignant de l'ancienneté de l'histoire des Berbères qui date de plus de 5 000 ans. Le mot «Libyen» ou «Libyque», qui désignait les Berbères chez les Pharaons a été découvert dans les plus vieilles inscriptions pharaoniques.

La promotion de tamazight langue officielle dans l'avant-projet de révision constitutionnelle, en vue de la consolidation de l'unité nationale a été accueillie avec une grande joie par l'association «Numidya» qui a estimé que cet acquis est le fruit d'un long combat.

Racim C.

Au profit des enfants cancéreux

Présentation en avant-première du monodrame «Frissa»

Un monodrame intitulé «Frissa» a été présenté en avant-première mardi à Oran, au profit des enfants cancéreux, en présence des représentants de l'association d'aide aux cancéreux, d'hommes de culture et de journalistes.

Initié par l'association théâtrale «El Amel» au siège de l'asso-

ciation d'aide aux enfants cancéreux de la wilaya d'Oran, ce spectacle, interprété et réalisé par la comédienne Farah Sayah, traite de problèmes de la femme dans le monde du travail. Un monodrame émouvant aborde les péripéties d'une jeune fille en quête d'un emploi pour faire vivre sa mère divorcée endurent

la précarité, qui accomplit de petits boulots, tantôt vendeuse dans un magasin, tantôt dans un hammam, tantôt serveuse dans un café maure. Un café fréquenté essentiellement par la gent masculine, où elle fait face à des comportements désobligeants, qu'elle assimile au harcèlement, avant d'opter pour un autre bou-

lot, celui de gardienne dans un parking. Le même spectacle sera reproduit prochainement au profit des enfants handicapés au niveau du centre de Cap Blanc (Aïn El Kerma) relevant de la daïra de Boutlelis, a annoncé la jeune comédienne Farah Sayah de l'association «El Amel».

G. H.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle Ibn Khaldoun
Jusqu'au 10 janvier
Projection du long métrage
Star Wars

Musée national d'art moderne et contemporain (MaMa)
Jusqu'au 11 février
Festival international de l'art contemporain d'Alger

Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi
7 janvier
Spectacle musical animé par «Cheikh Zain Mahmoud, chants populaires du Nil»

Théâtre régional de Constantine
Jusqu'au 16 avril
Exposition de tenue traditionnelles intitulée «Costumes et histoires»

Galerie des ateliers Bouffée d'art
Jusqu'au 14 janvier :
Exposition collective de peinture, par les artistes Yacine Belferd, Nouredine Chegrane et Ahmed Stambouli.

Galerie d'arts Sirius
Jusqu'au 31 janvier :
Exposition de peinture «Sirocco» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Coup-franc direct

Revoir la formule

Par Mahfoud M.

Le RCA se trouve dans une situation peu enviable avec la menace qui pèse sur lui de voir son effectif se vider complètement avec la décision de la commission des litiges d'octroyer leurs lettres de libération aux joueurs qui ont déposé leurs dossiers pour salaires impayés. Cette sanction est lourde pour un club qui souhaitait disposer de tous ses joueurs pour jouer à fond ses chances et essayer de s'en sortir et pourquoi pas de se sauver de la relégation même si cela ne sera pas une partie facile. Il faut dire que les règlements sont clairs et stipulent que tout joueur qui n'a pas été payé pendant trois mois peut ouvrir droit à une libération systématique avec l'obligation faite au club de le régulariser ensuite. La majorité des clubs ne payent pas leurs joueurs régulièrement mais peu d'entre eux se risquent à les laisser trois mois sans le sou. Ils laissent généralement deux mois d'intervalle en attendant de trouver une solution définitive. Devrait-on continuer dans cette situation? Il est clair qu'il faudra trouver une nouvelle formule, en obligeant les clubs à aller vers une révision des salaires pour ne recruter que des joueurs qu'ils peuvent payer et ne pas rester dans cette situation conflictuelle qui n'arrange ni les dirigeants de ces formations, ni les joueurs.

M. M.

NA Hussein Dey Bouzidi conditionne le départ de Bendebka



L'ENTRAÎNEUR du NA Hussein Dey (Ligue 1 algérienne de football) Youcef Bouzidi a conditionné mardi le départ du capitaine d'équipe Sofiane Bendebka, convoité par Vitoria Guimaraes (division 1 portugaise), par le recrutement d'un joueur «de valeur» évoluant au même poste. «Si nous parvenons à engager un joueur de valeur évoluant dans le même poste que Bendebka, je ne vois aucun inconvénient alors que ce dernier parte au Portugal. Dans le cas contraire, il est préférable qu'il reste au NAHD, pour son bien et dans l'intérêt de l'équipe», a indiqué à l'APS le coach du Nasria. Formé au Nasria, Bendebka a réussi à s'imposer au sein de la formation des «Sang et Or» en

devenant capitaine à l'âge de 23 ans. Sous contrat avec cette équipe jusqu'en 2018, il aura besoin de l'aval de ses dirigeants pour pouvoir jouer au Portugal. Le président du NAHD, Mahfoud Ould Zmirli, a refusé l'idée d'un «prêt gratuit» de son joueur. «Il n'est pas normal que notre joueur aille dans un club sans contrepartie, comme il n'est pas normal que ce club n'ait pas daigné envoyer ne serait-ce qu'une correspondance officielle dans ce sens», a regretté le premier responsable du club.

Pour Bouzidi, tout le monde doit trouver son compte dans cette éventuelle transaction. «Je refuse que Bendebka parte pour une mensualité dérisoire où qu'il parte juste pour partir à l'étranger. Il est bien là où il est», a souligné l'entraîneur nahdiste. Evoquant le volet recrutement, Bouzidi a révélé que la direction était «en contact avec quatre joueurs évoluant dans différents postes» pour engager trois d'entre eux, comme le stipulent les règlements régissant le mercato d'hiver.

Le NAHD, qui a bouclé la phase aller de la Ligue 1 à la 10e place (19 pts), accueillera samedi prochain la JS Saoura en match comptant pour les 16es de finale de la Coupe d'Algérie.

ASO Chlef

Stage d'une semaine à Tlemcen

L'ASO CHLEF débute ce mardi un stage bloqué à Tlemcen qui se poursuivra jusqu'au 12 courant à l'occasion de la trêve hivernale et en vue de la deuxième partie du championnat de Ligue 2 mobilis de football. L'ASO élira domicile au niveau de l'hôtel des Zianides. Le staff technique que dirige le Français Jean-Guy Wallemme, a programmé deux rencontres amicales pour la circonstance afin de garder ses capés dans l'ambiance de la compétition.

Profitant du mercato d'hiver aussi, la direction chléfienne a engagé trois nouveaux joueurs : Akrou (ex-RC Relizane), Belhocine (ex-DRB Tadjananet) et Tedjar (ex-MO Béjaïa). Ce dernier fait son retour au bercail six mois après avoir quitté les

Rouge et Blanc suite à leur descente en Ligue deux. En revanche, le club a libéré jusqu'à deux joueurs : Khari et Ijnafi, en attendant de faire de même avec Chouih, Tatem et Yachir. Par ailleurs, le directeur technique des catégories jeunes, Ait Mohamed, a intégré le staff technique de l'équipe première en qualité de préparateur physique. Il remplace Halem qui a démissionné de son poste à l'issue de la phase aller. L'ASO a terminé à la 5e place la première tranche de la saison avec 23 points distancée de cinq unités par le leader l'USM Bel Abbès et de trois par le troisième la JSM Béjaïa. Les trois premiers au classement à la fin de la compétition accèdent en Ligue 1 la saison prochaine.

Coupe d'Algérie/16^{es} de finale Le MCEE au défi de Aïn Fekroun

La première journée des 1/16^{es} de finale de la Coupe d'Algérie qui se joue ce vendredi propose des rencontres quelque peu intéressantes, notamment le derby de l'Est qui opposera au stade Messaoud-Zeghar à El Eulma, le Mouloudia local à la formation du CRB Ain Fekroun.

Par Mahfoud M.

Ce match entre deux équipes de la même division, à savoir, la Ligue II professionnelle devrait être équilibré. Toutefois, les gars de Babya partent avec les faveurs du pronostic et ne devraient pas avoir de problèmes à l'emporter d'autant plus que l'équipe a retrouvé quelque peu son équilibre après le changement à la tête du staff technique et l'arrivée de Kamel Mouassa. Les Eulmis souhaitent aller le plus loin possible dans cette compétition populaire même si leur principal objectif sera de jouer l'accession en Ligue I. Les gars des Hauts Plateaux devraient aligner leurs nouvelles recrues, notamment Madi, dont les fans eulmis attendent beaucoup. Toutefois, leur mission ne sera pas facile face à une équipe d'Aïn Fekroun décidée à réaliser l'exploit à Zeghar et revenir avec le billet de la qualification aux huitièmes de finale de la Coupe. Pour sa part, l'USM El Harrach ne devrait pas trouver de peine à l'emporter face à la modeste équipe d'El Kerma. Après une préparation soutenue, les Harrachis continueront sur

Les Eulmis souhaitent passer



leur lancée et devraient préparer la reprise avec ce match même si les supporters souhaitent réussir une autre qualification et aller le plus loin possible dans cette compétition. Le Mouloudia d'Alger qui compte beaucoup sur la Coupe pour sauver sa saison en remportant un titre, se donnera à fond face à l'US Biskra à Bologhine. Le coach, Meziane Ighil, ne prendra pas de risques et devrait aligner les joueurs titulaires même s'il fera tourner son effectif. Le derby de l'Ouest entre le SCM Oran et le leader de la Ligue II profession-

nelle, l'USM Bel Abbès, devrait revenir aux gars de la Mekerra qui sont décidés à montrer leur excellente forme.

M. M.

Vendredi 08 janvier 2016 :

1er Novembre Mohammadia à 14h45 : USM El Harrach- IRB El Kerma
Omar Hammadi -Bologhine à 16h00 : MC Alger- US Biskra
Messaoud Zoughar -El Eulma- à 16h00 : MCEE.El Eulma- CRB Ain Fekroun
Ahmed Zabana -Oran- à 16h00 : SCM.Oran- USM Bel-Abbès

Coupe de la Confédération Le MCO se qualifie aux 16^{es} de finale

La Confédération Africaine de Football (CAF) a décidé la qualification du MC Oran en 16èmes de finale de la Coupe de la Confédération, suite au forfait du club gambien Wallidan FC, qui

devait affronter le club algérien en 32èmes de finale de la compétition. Le MC Oran affrontera lors des 16^{es} de finale de la Coupe de Confédération le vainqueur de la double confrontation entre S.C.

Gagnoa (Cote d'Ivoire) et USFAS (Mali). Le match aller aura lieu en Algérie entre le 11, 12 ou 13 mars 2016 alors que la rencontre retour est prévue à l'extérieur entre le 18, 19 et 20 mars 2016.

Liste des arbitres internationaux 2015

Les Algériens Bekouassa et Benbraham promus

La liste des arbitres internationaux algériens 2016 dévoilée mardi par la Fédération internationale de football (FIFA), est marquée par l'entrée de deux nouveaux directeurs de jeu, Lotfi Bekouassa et Lahlou Benbraham, lesquels remplacent Mohamed Bichari et Mokhtar Amalou partis en retraite. International depuis 2007,

Bichari (45 ans) avait décidé de mettre un terme à sa carrière internationale la saison dernière après avoir dirigé la finale de la Coupe d'Algérie entre le MO Béjaïa et le RC Arbaâ (1-0) le 2 mai 2015. De son côté, Mokhtar Amalou, international depuis 2008 a tiré sa révérence à l'issue du match entre le CS Constantine et le RC Arbaâ (1-0)

comptant pour la 15e et dernière journée de la phase aller du championnat de Ligue 1 Mobilis. Les deux nouveaux promus au grade d'arbitre international, Bekouassa et Benbraham sont âgés respectivement de 30 et 31 ans. Le premier est de la Ligue d'Alger tandis que le second est de la Ligue de Béjaïa. En revanche, la liste des arbitres assistants algériens internationaux 2016 reste inchangée par rapport à celle de 2015. Au total, la liste des arbitres internationaux algériens 2016 est constituée de 14 directeurs de jeu et arbitres assistants, comme en 2015. Arbitres directeurs : Mehdi Abid Charef (depuis 2011), Lotfi Bekouassa (2016), Lahlou Benbraham (2016), Mohamed Benouza (2001), Mustapha Ghorbal (2014), Farouk Houasnia (2010), Redouane Necib (2015). Arbitres assistants : Nabil Bounoua (2015), El Hamlaoui Sid Ali Brahim (2014), Abdelhak Etchiali (2009), Mokrane Gourari (2014), Bouabdellah Omari (2007), Mohamed Serradj (2014), Ahmed Tamen (2015).

Championnat d'Allemagne

Belkbla pourrait rejoindre Schalke 04

LE MILIEU franco-algérien de Tours FC (Ligue 2, française de football) Haris Belkbla, intéresse sérieusement la formation de Schalke 04, pensionnaire de la première division allemande, rapporte mardi la presse locale. Mais Belkbla fait face à la concurrence du Marocain Belhanda et du Suisse Inler. Le club allemand devrait engager l'un des trois joueurs lors du mercato d'hiver, précise la même source. Belkbla (21 ans) est en train de réussir un bon parcours avec son équipe cette saison au point de taper dans l'oeil du sélectionneur d'Algérie, le Français Christian Gourcuff, qui n'a pas tari dernièrement d'éloges sur lui, selon la presse française. «Haris Belkbla est un joueur en pleine progression qui a les qualités pour évoluer au plus haut niveau, il a la tête sur les épaules et est très bien entouré», a-t-il déclaré à propos du joueur. Belkbla a fait 16 apparitions en championnat cette saison, toutes en tant que titulaire, engrangeant 1 439 minutes comme temps de jeu pour un but marqué. Son club, exposé à des sanctions administratives de la part de la Direction nationale de contrôle de gestion (DNCG), occupe la 12e place au classement après 19 journées de compétition.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Lancement fin janvier d'un nouveau programme

Lutte contre la corruption au sein des Douanes

UN NOUVEAU programme d'action visant le développement et la modernisation des Douanes et, par conséquent, la lutte contre la corruption sera lancé le 26 janvier courant, a-t-on appris mercredi d'un responsable central de la direction générale des Douanes (DGD).

Des groupes thématiques de travail œuvrent d'arrache-pied sur plusieurs axes qui constitueront la base de ce nouveau programme d'action, a indiqué Fellah Nacer à la presse, en marge d'une communication sur «La législation algérienne en matière de lutte contre la corruption».

Le nouveau programme sera axé essentiellement sur l'amélioration des conditions de travail des douaniers, la réorganisation des services, le renforcement des contrôles, la facilitation des procédures, la communication et l'informatisation des services, a-t-il souligné.

La DGD agit, par ce programme, dans le sens d'introduire les moyens modernes dans la gestion de l'activité douanière pour faciliter le travail du douanier et aussi le contrôle de son travail, a-t-il ajouté.

«L'élargissement de l'informatique et la modernisation de la gestion de la ressource humaine permettront inéluctablement de mieux gérer cette profession pour mieux faire face au fléau de corruption», a soutenu M. Fellah, tout en affirmant que ce nouveau programme, «très ambitieux», aura des impacts positifs, aussi bien sur le plan économique que sur le corps douanier.

Le directeur de la formation à la DGD, Brika Djamel, a insisté, pour sa part, sur l'importance du volet de la formation des douaniers dans ce nouveau plan d'action. «Un volet auquel la DGD

accorde énormément d'importance dans sa lutte anti-corruption», a-t-il souligné.

A ce titre, quatre conférences sur la lutte contre la corruption sont programmées au profit des stagiaires sortants. La première concernant la législation algérienne en matière de lutte contre la corruption est programmée mercredi à l'Ecole nationale des douanes d'Oran, la deuxième à Tlemcen, la troisième à Ouargla et la quatrième à Annaba.

«La lutte contre la corruption demeure une action très difficile», a toutefois déclaré M. Brika, insistant sur l'introduction et le renforcement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour réduire l'intervention humaine dans les opérations de contrôle, de même que la simplification et l'allègement des procédures et le développement du partenariat avec le secteur privé.

Le directeur régional des Douanes d'Oran, Abbès Hadi, qui a rappelé que la corruption «n'est pas un phénomène nouveau dans la société algérienne», trouve que les textes concernant la corruption sont toujours ambigus. «Nous voulons plus de clarté là dessus», a-t-il déclaré à l'APS.

Pour Abbès Hadi, la lutte contre la corruption commencera par la modernisation des services et des instruments de l'administration et en parallèle, la communication avec l'environnement économique et social.

Dans le même sillage, le directeur régional des Douanes d'Oran a estimé qu'une très bonne prise en charge de l'activité du douanier est nécessaire, en modernisant l'action pour laisser un minimum d'appréciation aux agents.

Hakim L./APS

Ain Témouchent

Saisie de près de trois quintaux de kif à Sidi Ben Adda

UNE QUANTITÉ de 2,996 quintaux de kif traité et 5 150 comprimés anxiolytiques a été saisie, mardi soir à Sidi Ben Adda (6 km d'Ain Témouchent), par les éléments de la Gendarmerie nationale d'Ain Témouchent, a-t-on appris mercredi du commandement du groupement de wilaya de ce corps.

La drogue a été découverte soigneusement dissimulée à bord d'un véhicule utilitaire intercepté sur la RN 35 reliant Ain Témouchent à Tlemcen, a indiqué le commandant Boudouda Salaheddine, responsable du centre opérationnel du groupement, soulignant que cette saisie

s'est opérée en étroite collaboration avec les services de l'ANP de la deuxième Région militaire.

L'enquête est en cours pour l'arrestation des membres de ce réseau de trafiquants de stupéfiants en collaboration avec les services judiciaires territorialement compétents, a-t-on ajouté.

Les éléments du groupement de la gendarmerie d'Ain Témouchent ont saisi, à la mi-décembre écoulé, en collaboration avec les mêmes services de l'ANP, 14 quintaux de kif traité à bord de deux véhicules touristiques à Ain Tolba, sur la RN 35, a-t-on rappelé.

Ghani Y.

ANNIVERSAIRE DES DROITS DE L'ENFANT



Djalou@hotmail.com

Draa Ben Khedda

Une femme tue son mari en présence de ses deux filles

■ Les éléments de la sûreté de daïra de Draâ Ben Khedda, ont réussi au bout de leurs investigations à débusquer l'auteur qui n'était autre que son épouse, âgée de 57 ans. Alors que ses deux filles âgées de 20 et 23 ans ont été poursuivies pour non-dénonciation de crime.

Par Hamid M.

L'assassinat d'un homme T.M. (55 ans), samedi dernier à Draa Ben Khedda (11 km à l'ouest de la wilaya de Tizi Ouzou) était l'œuvre de son épouse, a indiqué hier, la cellule de communication de la sûreté de wilaya dans un communiqué. Selon les précisions fournies par la source, les éléments de la sûreté de daïra de Draâ Ben Khedda, ont réussi au bout de

leurs investigations à débusquer l'auteur qui n'était autre que son épouse, âgée de 57 ans. Alors que ses deux filles âgées de 20 et 23 ans ont été poursuivies pour non-dénonciation de crime. Le mobile du crime, toujours selon la même source, un différend familial qui a dégénéré. Présentées mardi dernier devant le parquet de Tizi Ouzou, l'épouse a été placée sous mandat de dépôt pour homicide volontaire avec préméditation alors que ses deux filles ont bénéficié d'un

contrôle judiciaire pour non-dénonciation de crime.

H. M.

Compositeur et chef d'orchestre français Décès de Pierre Boulez

LE COMPOSITEUR et chef d'orchestre français Pierre Boulez, considéré comme une des plus importantes figures de la musique contemporaine, est décédé mardi soir à Baden-Baden (Allemagne) à l'âge de 90 ans, a annoncé mercredi sa famille. Compositeur joué dans le monde entier, théoricien et initiateur d'institutions culturelles dont la Philharmonie de Paris et la Cité de la musique de la capitale française, Pierre Boulez était une des personnalités les plus influentes du monde musical depuis les années 1950. Pédagogue et défenseur de la place de la musique contemporaine dans les concerts, il a dirigé plusieurs orchestres en Europe et aux Etats-Unis comme l'Orchestre de Cleveland (1967-1972), le Symphonique de la BBC (1971-1975) et le Philharmonique de New York. Ce compositeur avant-gardiste s'était exilé à Baden-Baden à l'aube des années 1960 en réaction à l'attitude conservatrice du monde musical français. Il rentre en France en 1974 pour fonder, à la demande du président français de l'époque, l'Ircam (Institut de recherche et de coordination acoustique/musique) et l'Ensemble intercontemporain.

Racim C.

Tizi Ouzou

Des routes bloquées par la neige

PLUSIEURS TRONÇONS routiers ont été bloqués, hier, par la neige dans la wilaya de Tizi Ouzou où les conditions météorologiques se sont soudain détériorées depuis l'après-midi d'avant-hier donnant des pluies et de la neige. Selon un état des routes obtenu auprès des services de la Gendarmerie nationale relevant du groupement de la wilaya de Tizi Ouzou, pas moins de trois routes connaissent le blocage par des flocons de neige. Il s'agit notamment de la RN15 reliant Tizi Ouzou à Bouira à hauteur de Tirourda, de la RN33 reliant Tizi Ouzou à Bouira à hauteur d'Aswel où la circulation a repris avec difficulté après intervention des services communaux pour déneigement et du

CW 253 reliant Tizi Ouzou à Béjaïa au niveau du col de Chellata.

D'autres routes nationales et chemins de wilaya et de communes ont connu des blocages à la circulation tôt le matin d'hier avant que des opérations de déneigement ne soient engagées par les services municipaux pour les rouvrir. C'est le cas des routes à Ath Ziki et Bouzeguène. Les chutes de neige ont touché les monts dépassant les 1 000 mètres d'altitude. Des chutes de pluies ont été également enregistrées durant la période de référence dont le cumul dépasse jusque dans la matinée d'hier les 10mm.

Hamid Messir